

ATTESTATION

Accessibilité d'un établissement aux personnes sourdes ou malentendantes

Je soussigné, Hervé Allart de Hees, Président de la Sté DELTA PROCESS SAS atteste que

- CONSEIL REGIONAL OCCITANIE (Comprenant l'ensemble des établissement et services sous sa compétence)

a souscrit un abonnement pour les services ACCEO couvrant la période :

du : 22.09.2022

au : 21.09.2023

lui permettant d'être accessible :

- par téléphone*
- sur site pour l'accueil physique*

Cet abonnement est destiné à assurer les échanges entre une personne entendante (membre du personnel de l'établissement abonné) et une personne tierce (client, administré, usager) ayant besoin du service Acceo pour communiquer, à l'exclusion de tout autre usage.

La solution Acceo est un service d'accessibilité délivrant à distance des prestations, de visio-interprétation en langue des signes ou de transcription instantanée de la parole, destinées à assurer l'égalité d'accès à la communication des personnes déficientes auditives conformément aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

Fait à Saint Maur des Fossés, le 22.09.2022

DELTA-PROCESS
SAS au Capital de 360 200 €
4 bis, Avenue Raspail
94100 SAINT MAUR-DES-FOSSES
Tél. : 01 55 97 00 00
SIRET : 392 621 124 00032
TVA : FR 47 392 621 124

IMPORTANT : Cette attestation est à conserver, elle est destinée à être présentée à toute autorité de contrôle. S'agissant d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) elle doit être annexée au registre d'accessibilité.

* rayer la mention inutile